



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Accession a la propriete

Question écrite n° 49158

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés d'application de l'article 15, paragraphe II de la loi du 6 juillet 1989 qui instaure dans un droit de preemption au profit du locataire d'un local a usage d'habitation lorsque le propriétaire met en vente un immeuble plus vaste que l'immeuble loué. Le prix du bien loué étant inférieur à celui de la totalité de l'immeuble, le locataire ne se trouve pas en mesure d'exercer éventuellement son droit. Il lui demande s'il ne serait pas opportun de solutionner le problème par une disposition législative afin d'éviter des incertitudes relatives à la validité du congé pour vente dans ce cas.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49158

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1158